

L'ACF est solidaire avec les élus du CSF

Regina, le 3 juillet 2014 –L'Assemblée communautaire fransaskoise confirme sa solidarité avec les élus du Conseil scolaire fransaskois (CSF) dans leur décision de retourner devant les tribunaux pour s'attaquer, à nouveau, au sous-financement des écoles fransaskoises.

L'ACF reconnaît que les écoles fransaskoises font face à des défis et des coûts additionnels auxquels les commissions scolaires de la majorité n'ont pas à faire face, par exemple :

- les coûts reliés à l'article 23 de la Charte qui confère au CEF son mandat éducatif, culturel, identitaire et communautaire,
- la réparation des torts causés par 100 ans d'assimilation,
- l'absence d'économies d'échelle en raison de la dispersion géographique des écoles du CSF,
- les dépenses d'entretien des «toits rouges» du Collège Mathieu,
- l'insuffisance de la contribution financière de l'Alberta à l'opération de l'École Sans-frontières de Lloydminster.

L'ACF, comme tous les membres de la communauté, préférerait que ce différend chronique entre le Conseil scolaire fransaskois et la Province puisse être réglé à l'amiable. Malheureusement, comme le décrit le CSF dans son communiqué du 27 juin, jusqu'à présent la voie de la négociation n'a jamais réussi. En effet, le gouvernement de la Saskatchewan n'a jamais accordé des fonds additionnels au CEF sans que la cour ne l'y oblige.

Les récentes compressions financières au CEF et la réponse tout à fait insatisfaisante de la Province risquent fort bien de causer des torts irréparables au système scolaire fransaskois.

L'ACF réaffirme, donc, sa solidarité avec les élus du CSF et le personnel du CEF dans leurs efforts de livrer une éducation de qualité aux élèves fransaskois pour l'épanouissement de notre communauté.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

- 30 -

Pour plus d'information :

Marc Masson

Directeur des communications

Assemblée communautaire fransaskoise

Bureau (306) 924-8532 portable 306-581-8532